



# Olnet supra

Dégraissant alimentaire sols et surfaces

Dégraissant alimentaire pour toutes surfaces lavables en milieu alimentaire. Il nettoie en profondeur et ne laisse pas de résidus.

Il est entièrement soluble, il n'agresse pas les supports.

Il est particulièrement adapté au nettoyage des filtres et des hottes de cuisine.

# Mode d'emploi

S'utilise en lavage manuel ou par pulvérisation.

Lavage manuel: dilution de 1 à 2%.

**Pulvérisation :** diluer le produit dans l'eau de 5 à 10%. Appliquer la solution sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes.

Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.

Filtres: préparer une solution détergente de 5 à 10% dans un bac de trempage rempli d'eau chaude (50-60°C). Éliminer des filtres les souillures les plus importantes puis les mettre à tremper verticalement dans le bac. Laisser agir puis rincer abondamment à l'eau claire.

#### **Conditionnements**

- Emballage: carton de 4 bidons de 5 Kg.

# Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH: > 12,5

- Densité: 1,12 - 1,14

#### **Précautions**

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

# **Stockage**

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH.

Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

10-01-2018 Ind. 12







